

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 4750

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 48**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« , à terme, à l'absence de toute artificialisation nette de ceux-ci »

les mots :

« à la sobriété foncière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion d'artificialisation nette des sols pose un problème de compréhension de l'objectif visé car elle n'est ni définie ni expliquée dans le texte. Par ailleurs, aucun moyen n'est donné pour arriver à un tel objectif.